Cinquante troisième année. - N° 112 A Jeudi 13 juin 2019

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 237

21 – CÔTE-D'OR

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Ventes et cessions

399 693 811 RCS Dijon.
ONCODESIGN.
Forme : Société anonyme.
Capital : 526967.36 EUR.
Adresse : 20, rue Jean Mazen, 21000 Dijon.
Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis de projet de fusion Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion Pour la société absorbante : la dénomination sociale suivie, le cas échéant, de son sigle : ONCO DESIGN la forme : SA l'adresse de son siège où peut être consulté le projet de fusion : 20 rue Jean Mazen 21000 Dijon. le montant du capital : 545 472,96 € le numéro unique d'identification et la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où elle est immatriculée : 399 693 811 RCS DIJON Pour la société absorbée : la dénomination sociale suivie, le cas échéant, de son sigle : PK/PDesign la forme : SAS l'adresse de son siège où peut être consulté le projet de fusion : 20 rue Jean Mazen 21000 Dijon. le montant du capital : 1 000 € le numéro unique d'identification et la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où elle est immatriculée : 830 555 918 RCS DIJON. L'évaluation de l'actif et du passif de chaque société participante dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif : 7 718 774 € passif : 7 856 256 € Le rapport d'échange des droits sociaux dans chaque société participante : La société absorbante étant propriétaire de la totalité des actions de la société absorbée il n'y aura pas d'échange de droits sociaux. Le montant prévu du mali de fusion : la différence entre la valeur de l'actif net reçu par la société absorbante, soit - 137 482€, et la valeur nette comptable des titres de la société absorbée dans les écritures de la société absorbante, soit 1 000€, est constitutive d'un mali technique de fusion d'un montant de 138 481,96€. La date du projet commun de fusion : 10 avril 2019 Les dates et lieux du dépôt au RCS au titre de chaque société participante: Pour la société Absorbée le 5 juin 2019 au RCS de Dijon. Pour la société Absorbante le 5 juin 2019 au RCS de Dijon..